

STE MENEHOULD

STE MENEHOULD
RUE DE LA SUCRERIE 51800 SAINT
03.26.60.72.06

Bon No: 003305310	1ere Gachée: 14:27 (1) Quantité: 5.00 m3	Date: 01/12/2025 référence commande(2): 0323263000	PETI2512014489	Zone: Sous Centrale
client: 411958 chantier: DEPART	SLTP SOC.LAONNOISE TRAVAIL 13 RUE DE LA RIVIERE 02000 Etouvelles			Véhicule: LM LM LM LUI MEME
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale				température: vitesse du vent: validité:
14:25 00:00				XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton PJGTRXX060	désignation(6)(8) GRAVE TRAITEE	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure	consistance(7) Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)
appellation commerciale GRAVE TRAITEE 3%				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
			NOM:	
			signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1